



ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE – GROSROUVRE

Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique !

Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

JUN 2024

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE
cedex.

Intégration des données :

Insectes : OPIE



Réalisation :
Ecolo GIE
27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres
contact@ahecologie.fr

Fanny HARINCK | Expertise Entomofaune
Raphaël VANDEWEGHE | Expertise Entomofaune
Alexis BORGES | Expertise Entomofaune
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE (Service civique)


Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique I

Chiroptères : Alcathoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Aurélien HUGUET		Direction d'étude
Raphaël ZUMBIHL		Expertise flore
Caroline FARVACQUES		Expertise flore
Pierre RIVALLIN		Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY		Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD		Traitement de données et SIG

Léa DUFRENE		Expertise chiroptères
Quentin ROUY		Expertise chiroptères



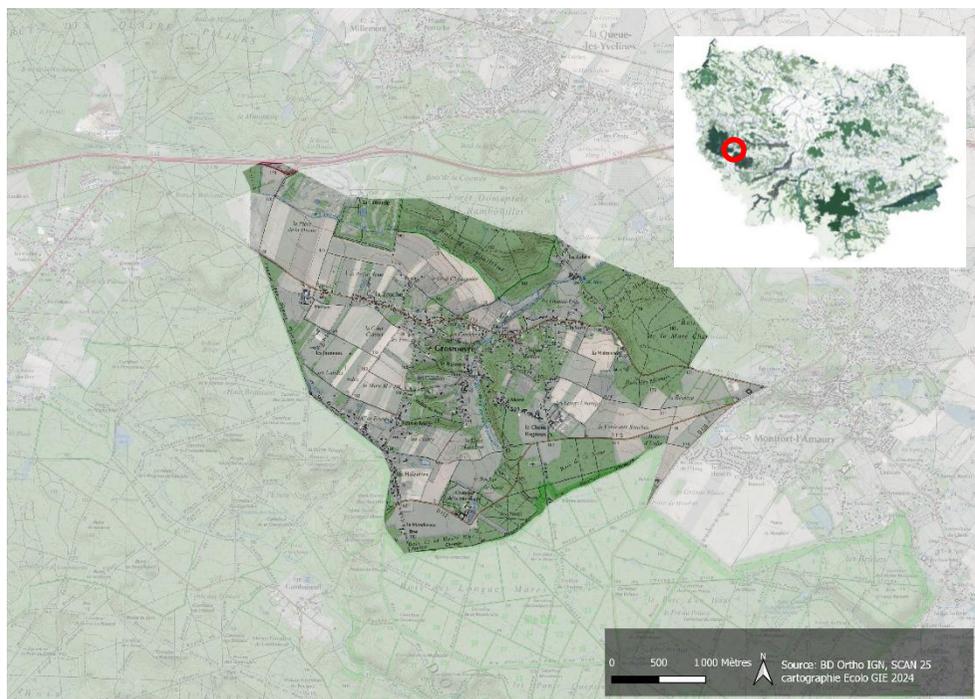
SOMMAIRE

Contexte	4	Espèces patrimoniales	26
Zone d'étude.....	4	Reptiles.....	28
Données géographiques.....	5	Liste des espèces de reptiles recensées	28
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	5	Espèces patrimoniales	28
Zonages réglementaires	7	Oiseaux	31
Natura 2000	7	Liste des espèces vues en période de nidification, présentes sur la commune de Grosrouvre	31
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	7	Espèces patrimoniales	34
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7	Chiroptères	39
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	7	Localisation des points d'écoute	39
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	8	Liste des espèces de chiroptères recensés	40
Biodiversité communale	11	Espèces patrimoniales	41
Données bibliographiques.....	11	Sites remarquables et d'intérêts.....	46
Méthode d'inventaire	13	Pistes d'actions par site.....	49
Méthode d'analyse	14	Pistes d'actions par enjeu.....	51
Périodes d'inventaires.....	14	Plan d'actions.....	52
Flore	15		
Espèces patrimoniales.....	16		
Liste des espèces patrimoniales.....	16		
Espèces remarquables.....	17		
Liste des espèces remarquables	17		
Insectes.....	22		
Liste des espèces présents sur la commune.....	23		

CONTEXTE

ZONE D'ETUDE

La commune de Grosrouvre se situe à un peu moins de 40 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département des Yvelines.



La commune de Grosrouvre présente un territoire vallonné partagé entre bois et culture ainsi que quelques prairies. Celui-ci est centré sur le bassin versant amont du ruisseau de la Mormaire lequel trace un vallon bocager entouré de coteaux boisés frais. Au-dessus Les plateaux sur argile à Meulières abritent également des mares et des stations fraîches ainsi que des lisières pourvues de cortèges floristiques intéressants. En aval du village, apparaissent des argiles vertes où une confluence détermine des habitats prairiaux plus ou moins tourbeux de grande valeur. De part et d'autre de celle-ci les buttes accueillent des boisements acidiphiles et des coteaux humides.

COMMUNE DE GROSROUVRE



- 1. Forêts
- 2. Milieux semi-naturels
- 3. Espaces agricoles
- 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés
- 6. Habitat individuel
- 7. Habitat collectif
- 8. Activités
- 9. Equipements
- 10. Transports
- 11. Carrières, décharges et chantiers

Données du MOS IAURIF

DONNEES GEOGRAPHIQUES

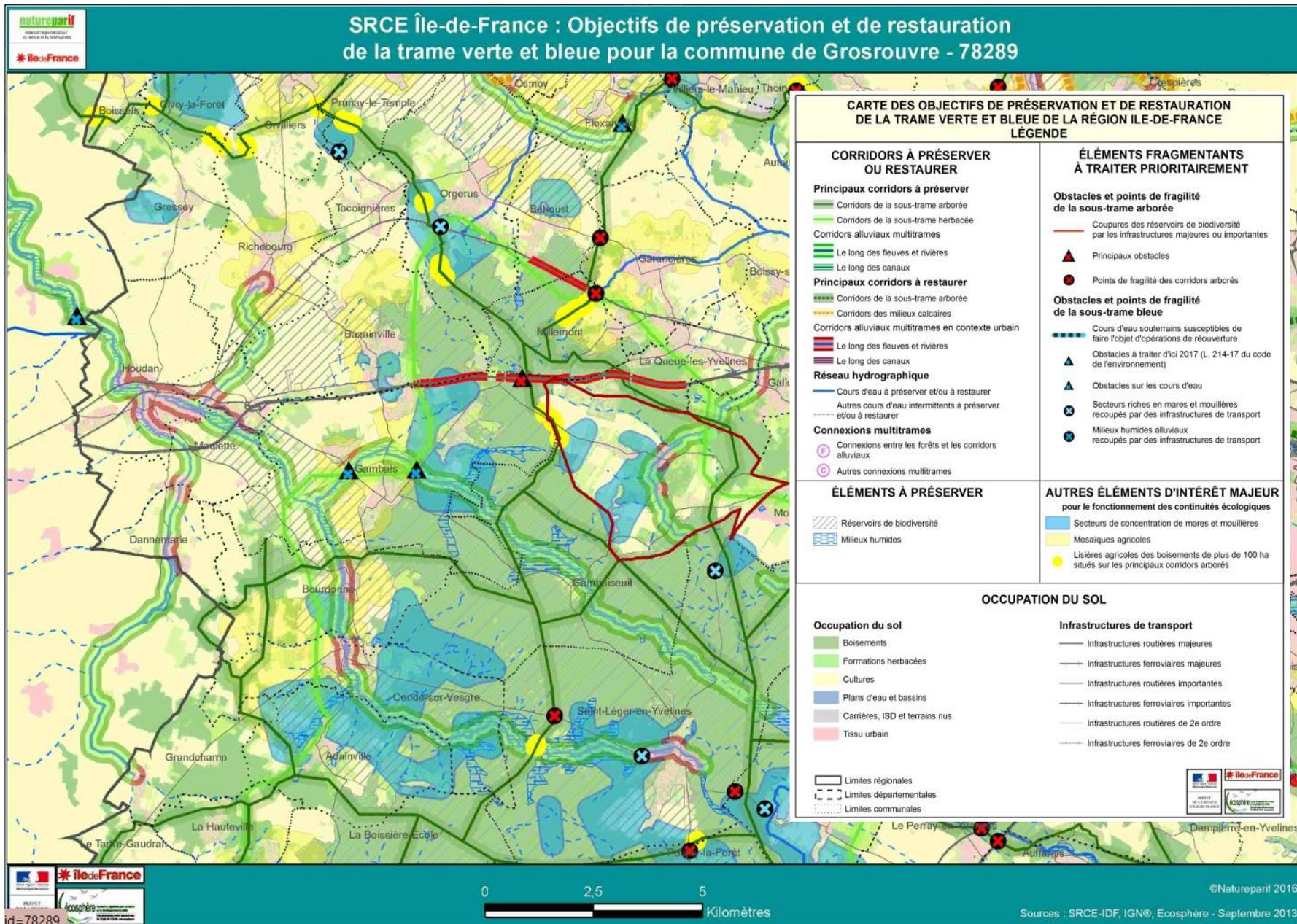
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

La commune de Grosrouvre est directement concernée par un corridor multitrames marqué par le ruisseau de Lieutel. La commune est également concernée par un corridor herbacé qui repose sur un réseau de prairies et milieux ouverts présents dans l'est du territoire.

Les abords du ruisseau de Lieutel et ses affluents forment un secteur de concentration de mares et mouillères. Ce secteur occupe une place centrale sur le territoire.

La commune de Grosrouvre est directement concernée par les prescriptions du SRCE régional, elle occupe une position non négligeable.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

NATURA 2000

La commune de Grosrouvre est directement concernée par un site Natura 2000. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité. L'APB le plus proche est celui du Bout du monde (FR3800005) situé sur la commune d'Épône à un peu plus de 20km au nord. Situé en bord de Seine, ce site de 48 hectares, est une ancienne carrière pourvue d'une large zone humide, dont le niveau d'eau fluctue, avec des zones plus sèches. Il y a environ une centaine d'espèces d'oiseaux qui fréquentent ce site dont le bruant des roseaux et la Locustelle

tachetée. On y retrouve également des espèces de flore très rares comme la Cuscute d'Europe ou encore la Renoncule à petites fleurs.

Ce site est un écosystème remarquable, le département des Yvelines a mis en place un entretien des milieux afin de limiter les impacts sur les espèces présentes par la fermeture des habitats favorables aux espèces remarquables.

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune n'est pas directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale ou Régionale. La plus proche se situe à 5km au sud-est, il s'agit de la Réserve naturelle Nationale **Etangs et rigoles d'Yveline – FR3600184**.

Cette réserve de plus de 310 hectares intègre l'ancienne réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Située sur l'étang de Saint-Quentin au sein de l'Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, la réserve fait partie du vaste réseau hydraulique aménagé sous le règne de Louis XIV. La richesse du patrimoine naturel de la réserve est conjointement liée à la grande variabilité des habitats naturels qui la compose et plus particulièrement aux habitats liés aux milieux humides et aquatiques.

ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.
- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune comprend 7 ZNIEFF (5 de type I et 2 de type II), et 2 autres ZNIEFF de type 1 sont attenantes à la commune.

La seule ZNIEFF de type 1 présente sur la commune est **Prairies humides de Grosrouvre – FR110030047**. Situé sur la vallée du ruisseau du Lieutel, cet ensemble de prairies humides de plus de 40 hectares est encore exploité par la fauche et / le pâturage équin, de façon assez extensive. Certaines parties non exploitées favorisent la présence de cariçaies et de mégaphorbiaies à Reine des prés qui diversifient les milieux. Notons particulièrement la présence de nombreux insectes déterminants de zones humides, notamment des Orthoptères, des Lépidoptères) et des Odonates. Au niveau floristique la seule espèce déterminante recensée est le Carvi verticillé (*Carum verticillatum*) qui était noté de la commune mais non revu depuis 1895 dans la base de données du CBNBP, avant son observation en 2008 au sein de ce complexe de prairies humides.

A moins d'un kilomètre à l'ouest de la commune se trouve la ZNIEFF de type 1 **Vallée du ru des ponts Quentin des Grands Baliveaux à l'étang neuf – FR110004428**. La vallée du ru des Ponts Quentin est un site remarquable par sa richesse floristique (32 espèces déterminantes) et faunistique (avec 16 espèces de Chiroptères et plus d'une douzaine d'espèces déterminantes d'insectes). Hormis le

fond de vallon aux abords de l'étang Neuf, où l'on rencontre quelques secteurs en chênaies-charmaies, la ZNIEFF se trouve dans un contexte acide et oligotrophe.

A environ 500m au nord de la commune se trouve une petite ZNIEFF de type 1 d'environ 25 hectares **Etang et Vallon du Minotaure – FR110020418**. Ce vallon comprend divers types de boisements : en haut de versants et milieu de pentes, une chênaie mixte acidiphile, en bas de pentes une bétulaie pubescente à sphaignes où l'on rencontre de nombreuses sources et résurgences, et en fond de vallon une aulnaie acidiline. Ce qui est remarquable, c'est la transition entre la chênaie-pinède et l'aulnaie de fond de vallon.

La ZNIEFF de type II qui se situe sur la commune de Grosrouvre est **Massif de Rambouillet nord-ouest – FR110001399**. D'un peu plus de 16 000 hectares, ce site présente un vaste ensemble majoritairement composé de chênaies-charmaies favorables à l'avifaune, ainsi que des landes sèches et ourlets thermophiles propices à des cortèges entomologiques originaux pour la région. Ce site est également en partie un site Natura 2000 (FR112011), et comprend dans son emprise plusieurs ZNIEFF de type I.

Une seconde ZNIEFF de type 2 se situe en limite communale avec Millemont. Il s'agit de la **Forêt des quatre piliers et bois de Behoust – FR110001437**. Il s'agit d'un grand massif forestier dominé par des forêts acidiphiles (chêne, pinède sylvestre et boisements mixtes), comprenant quelques zones humides (étangs forestiers, landes, magnocariçaies, moliniaies). L'ensemble présente un caractère oligotrophe assez marqué.

RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.

Proche de la commune de Grosrouvre, nous retrouvons le **Grand étang neuf** à environ 500m à l'ouest, puis le **Parc d'en Haut, les Mares moussues et la Porte Baudet** à un peu moins de 2km à l'est. Aucune ne se trouve sur la commune.

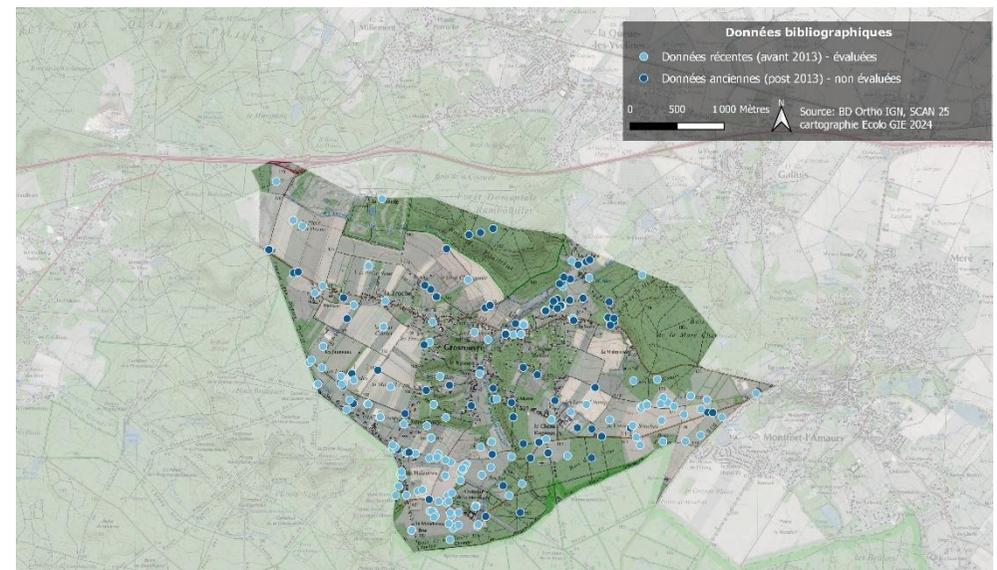
Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	Oui
APB	Bout du monde - FR3800005	20km au nord
RNR	Etangs et rigoles d'Yveline – FR3600184	5km sud-est
ZNIEFF de type I	Prairies humides de Grosrouvre – FR110030047	Oui
ZNIEFF de type I	Vallée du ru des ponts Quentin des Grands Baliveaux à l'étang neuf – FR110004428.	1km à l'ouest
ZNIEFF de type I	Etang et Vallon du Minotaure – FR110020418	500m au nord
ZNIEFF de type II	Massif de Rambouillet nord-ouest – FR110001399	Oui
ZNIEFF de type II	Forêt des quatre piliers et bois de Behoust – FR110001437	Limite communale nord
RBD	Grand étang neuf	500m à l'ouest
RBD	Parc d'en Haut	2 km à l'est
RBD	Porte Baudet	2 km à l'est
RBD	Mares Moussues	2 km à l'est

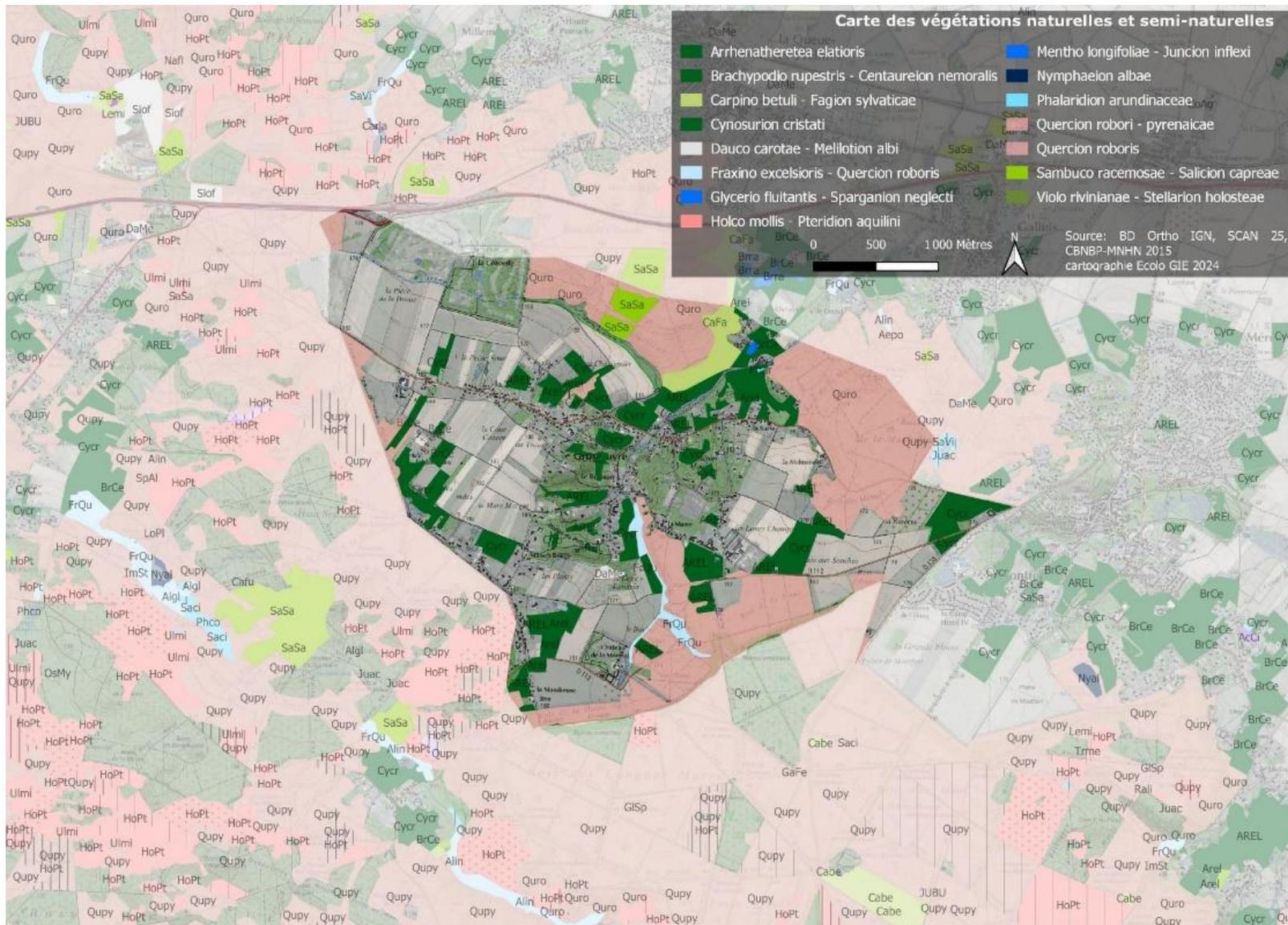


BIODIVERSITE COMMUNALE

DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- Une demande d'extraction des données flore du CBNBP a été faite. Une partie seulement des données est géolocalisée. Les données s'étalent de 1985 à 2023 avec un total de 447 taxons pour la commune.
- Une demande d'extraction de la base de données Geonat'IdF a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne mentionne un peu plus de 1450 données sur la commune, dont 952 sont post 2013 et seront intégrées dans l'analyse. Les données couvrent un pas de temps allant de 1978 à 2023.
- Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » du CBNBP a été lancé dès 2006. Il a pour but de cartographier au 1/10000^{ème} les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Au total, près de 340 000 ha ont été cartographiés à l'échelle régionale, dont 74 000 ha ont pu être cartographiés sur le terrain.
- Le PNR a fourni des données complémentaires issues de suivis chiroptérologiques. Les données ont été intégrées aux résultats.





METHODE D'INVENTAIRE

Flore : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

Insectes : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

Cas des hétérocères : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

Reptiles : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

Oiseaux : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée. L'analyse porte sur les espèces observées en période de nidification, soit du 15 avril au 15 juillet.

Mammifères chiroptères : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

Les données de suivi de gîtes ont été fournies par le PNR. Pour des raisons de sensibilité, les gîtes n'ont pas été reportés sur les cartes de localisation.

METHODE D'ANALYSE

Données bibliographiques : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).

- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)
- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniales pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

Espèce remarquable : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

PERIODES D'INVENTAIRES

16 sessions de terrains de mai à septembre 2023

Date	Ecologue	Taxon
29/05/2023	Johann Szczesny / Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
01/06/2023	Fanny Harinck / Hugo Josse	Insectes
15/06/2023	Alexis Borges	Insectes nocturnes
21/06/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck / Pierre Rivallin	Insectes Reptiles
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
03/07/2023– 08/07/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
06/07/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
17/07/2023	Fanny Harinck	Insectes
02/08/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
16/08/2023	Raphaël Vandeweghe / Pierre Rivallin	Insectes Oiseaux
18/08/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
06/09/2023	Fanny Harinck / Hugo Josse	Insectes
20/09/2023	Alexis Borges	Insectes nocturne

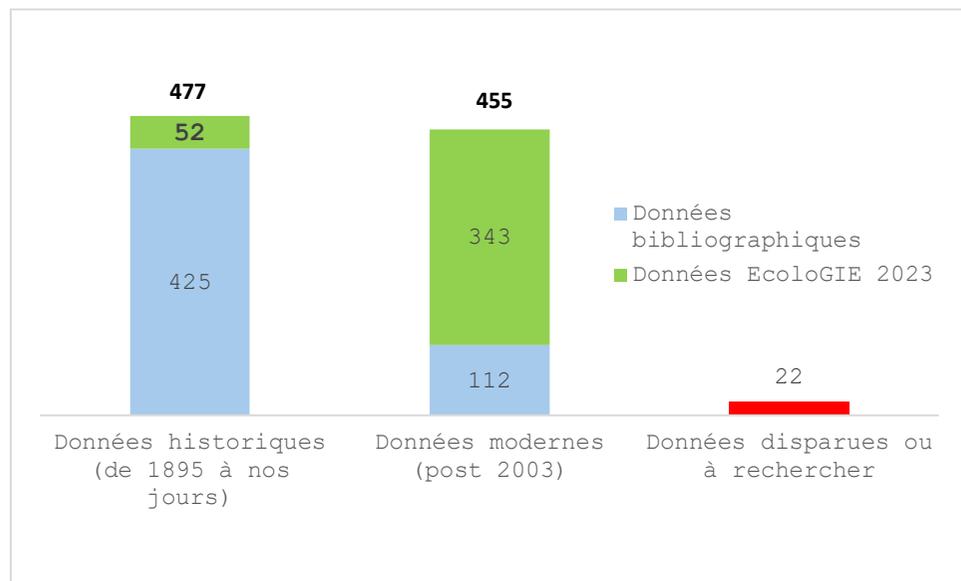
FLORE

La commune de Grosrouvre est moyennement bien connue et prospectée, avec environ 150 relevés réalisés depuis 1895.

La donnée bibliographique la plus ancienne date de 1895. Au total, **477** taxons ont été cités sur la commune depuis 1895, dont **52 découverts** en 2023 par Ecolo GIE.

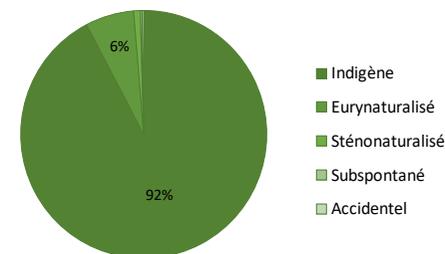
Depuis 2003, 455 taxons ont été relevés, dont 343 revus en 2023.

22 données antérieures à 2003 n'ont pas été réactualisées, et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares à rechercher).

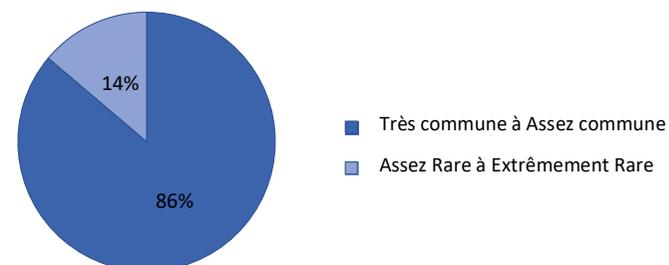


Statistiques des données post 2003

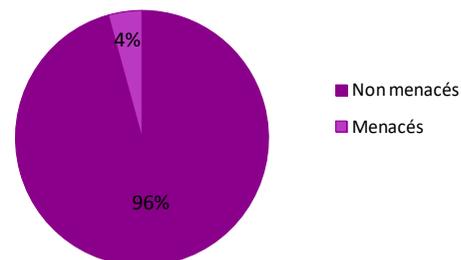
Statuts d'indigénat



Indices régionaux de rareté



Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



ESPECES PATRIMONIALES

Depuis 1895, 27 (5,6%) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune. 15 (3%) ont été vus depuis 2003.

Parmi eux, la Queue-de-souris naine (*Myosurus minimus*) en danger d'extinction en raison des pratiques agricoles intensives, la Centenille naine (*Lysimachia minima*) tous deux typiques des substrats minéraux humides exondés en été.

4 Nouveaux taxons découverts en 2023 : *Dactylorhiza majalis*, *Bromus racemosus*, *Carex disticha*, *Senecio sylvatica*.

Notons la donnée historique de *Coeloglossum viride*, inféodé aux pelouses acidiphiles de secteurs froids, considéré comme disparu de la région, non revu ici depuis 1898. L'espèce a été retrouvée à Saint-Rémy-l'Honoré en 2022, elle est donc à rechercher sur Grosrouvre.

Nombre de taxons / 2003	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
15 taxons >2003	1 RRR	0 PN	3 PR	15 LC	1 CR	12 Det
	10 RR				2 EN	
	3 R				7 VU	
	1 AR				3 NT	
12 taxons <2003	8 RRR	2 PN	3 PR	1 EN	3 CR	10 Det
	5 RR			3 NT	7 EN	
				8 LC	1 RE	
					1 NT	



Coeloglossum viride / *Myosurus minimus*

LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité ≥ à NT

Données postérieures à 2003

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
	2008	<i>Trocdaris verticillatum</i>	Carum verticillé	RRR		PR	LC	EN	X
	2013	<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris naine	RR			LC	EN	X
2023	2008	<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante	RR		PR	LC	LC	X
2023		<i>Dactylorhiza majalis</i>	Dactylorhize de mai	RR			LC	CR	X
	2003	<i>Linum radiola</i>	Radiole faux-lin	RR			LC	VU	X
	2008	<i>Lysimachia minima</i>	Centenille naine	RR			LC	VU	X
2023	2008	<i>Sedum cepaea</i>	Orpin pourpier	RR			LC	VU	
2023	2009	<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse des prairies	RR			LC	VU	X
	2009	<i>Carex echinata</i>	Laïche étoilée	RR			LC	VU	X
	2010	<i>Ranunculus circinatus</i>	Renoncule divariquée	RR			LC	VU	X
2023		<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe	RR			LC	VU	
	2008	<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	R			LC	NT	X
2023		<i>Carex disticha</i>	Laïche distique	R			LC	NT	X
2023		<i>Senecio sylvaticus</i>	Séneçon des bois	R			LC	NT	
2023	2015	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	AR		PR	LC	LC	X

Données antérieures à 2003

CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
1895	<i>Damasonium alisma</i>	Étoile d'eau	RR	PN1		EN	EN	X
1895	<i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>lusitanicum</i>	Casque de Jupiter	RRR		PR	NT	EN	X
1895	<i>Cicendia filiformis</i>	Cicendie filiforme	RRR			LC	CR	X
1895	<i>Gaudinia fragilis</i>	Gaudinie fragile	RRR			LC	CR	X
1895	<i>Pyrola minor</i>	Petite pyrole	RRR			LC	EN	X
1895	<i>Neotinea ustulata</i>	Orchis brûlé	RRR			LC	EN	X
1895	<i>Potamogeton trichoides</i>	Potamot filiforme	RR			LC	EN	
1896	<i>Catabrosa aquatica</i>	Catabrose aquatique	RRR			NT	CR	X
1896	<i>Genista anglica</i>	Genêt d'Angleterre	RRR			LC	EN	X
1898	<i>Crassula tillaea</i>	Crassule mousse	RR			LC	NT	X
1898	<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis vert	RRR		PR		RE	
1942	<i>Aristavena setacea</i>	Canche des marais	NRR		PR	NT	CR*	
1964	<i>Pilularia globulifera</i>	Boulette d'eau	RR	PN1		LC	EN	X

ESPECES REMARQUABLES

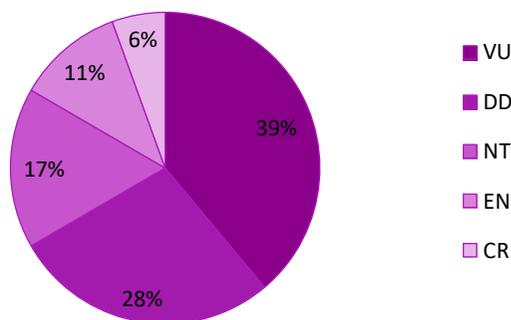
Depuis 1895, 21 (4,5%) taxons remarquables ont été recensés sur la commune. 19 (4 %) ont été vus depuis 2003.

Parmi eux, *Ulex minor*, déterminant de Znieff, typique des landes acidiphiles.

5 Nouveaux taxons remarquables pour la commune tels que *Callitriche hamulata* ou les *Hieracium laevigatum* et *maculatum* (genre peu évident à déterminer) et *Stachys arvensis* une messicole typique pour les plateaux limoneux.

Total	Nombre de taxons / 2003	R Reg	ZNIEFF
21 taxons		2 RRR	8 Det
	< 2003 = 2	5 RR	
	> 2003 = 19	13 R	
		1 AR	

Indices régionaux de vulnérabilité (IUCN)



LISTE DES ESPECES REMARQUABLES

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté \geq à R

Ecologie	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	ZNIEFF
	1898	<i>Myosotis nemorosa</i>	Myosotis à poils réfractés	RRR	
	2015	<i>Polystichum x bicknellii</i>	Polystic de Bicknell	RRR?	
2023		<i>Bromus secalinus</i>	Brome faux-seigle	RR	
2023		<i>Callitriche hamulata</i>	Callitriche à crochets	RR	X
	1895	<i>Carex lepidocarpa</i>	Laïche écailleuse	RR	X
	2008	<i>Jasione montana</i>	Jasione des montagnes	RR	X
	2008	<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain	RR	X
2023	2009	<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	R	X
2023	2013	<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	R	X
2023	2009	<i>Carex panicea</i>	Laïche millet	R	X
	2010	<i>Brassica nigra</i>	Moutarde noire	R	
2023		<i>Hieracium laevigatum</i>	Épervière lisse	R	
2023		<i>Hieracium maculatum</i>	Épervière tachée	R	
	2013	<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des forêts	R	
	2018	<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	R	
2023	2015	<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	AR	X
	2013	<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	R	
2023	2013	<i>Rosa rubiginosa</i>	Rosier rubigineux	R?	
2023		<i>Stachys arvensis</i>	Épiaire des champs	R	
	2008	<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources	R	
	2013	<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	R	

Légende flore

Indigène. : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

Eurynaturalisé : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

Sténonaturalisé : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

Subspontané : Les taxons subspontanés sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène. Leurs stations ont donc une pérennité limitée dans le temps (quelques années à quelques dizaines d'années), leur adaptation aux conditions locales est donc moins bonne que pour les espèces naturalisées. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

Accidentel : Les taxons accidentels (pour plus de clarté, nous avons éliminé le terme d'adventice, qu'il vaut mieux réserver aux plantes compagnes des cultures) sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit par des moyens naturels (les oiseaux migrateurs, le vent), soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas (encore) intégrées dans la flore locale.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2019) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(3) : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

- Z : déterminante de ZNIEFF / Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

Données modernes post 2003



Stachys arvensis



Carex echinata



Radiola linoides



Doronicum plantagineum

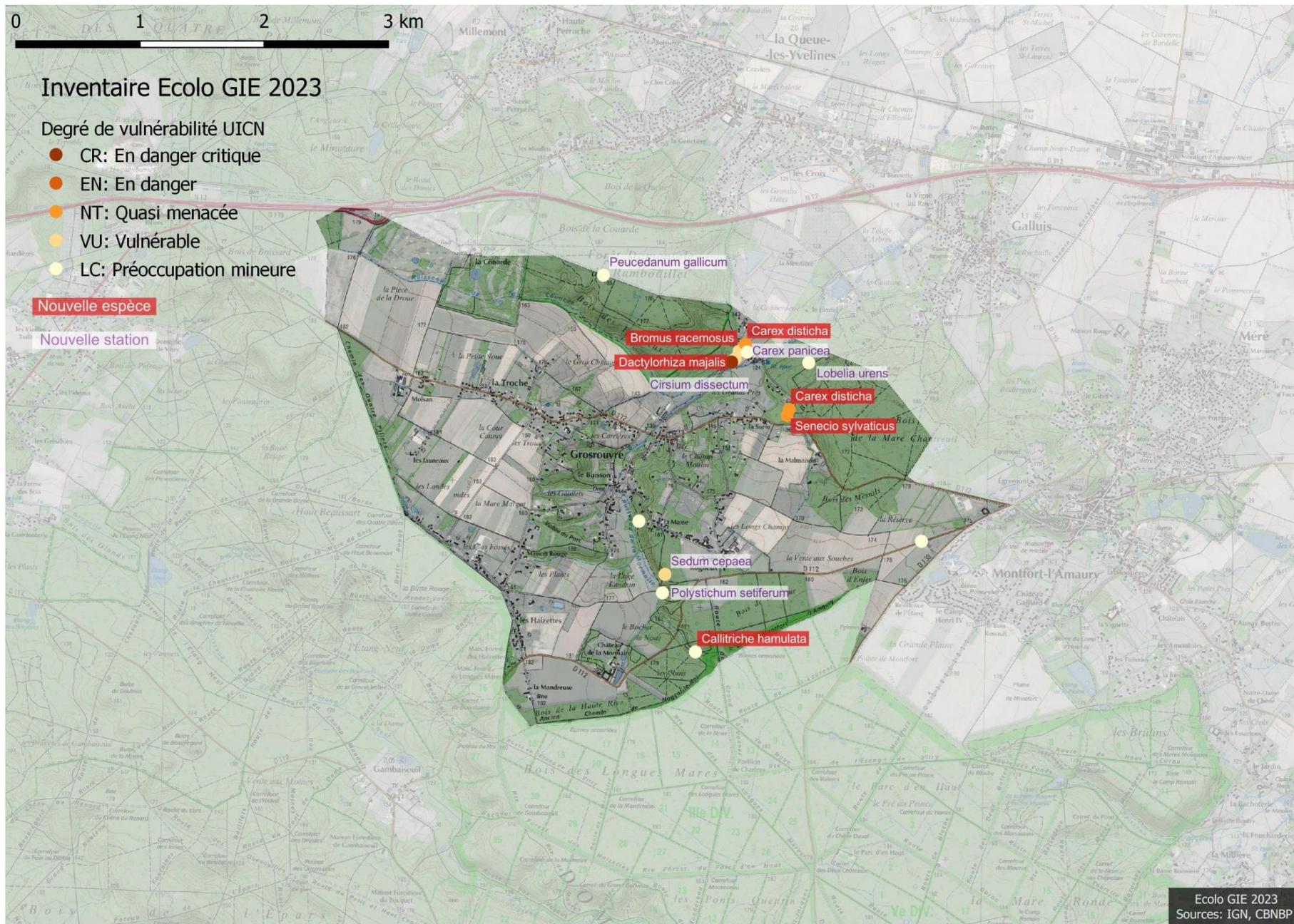


Trocdaris verticillatum



Lobelia urens





INSECTES

Localisée au nord-ouest du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune de Grosrouvre concentre 56 espèces de papillons de nuit, 29 espèces de papillons de jour, 10 espèces de libellules, et 19 espèces de mantres, criquets et sauterelles pour un total de 1643 individus identifiés.

Occupée par des prairies de fauche, des zones humides et des boisements, la commune abrite une diversité d'espèces inféodées à ces milieux.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés.

Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Passages de nuit	peu favorable	peu favorable	peu favorable	favorable	favorable	très favorable	peu favorable	peu favorable				
Passages de jour	défavorable	défavorable	défavorable	peu favorable	favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable	peu favorable	défavorable	défavorable

- défavorable
- peu favorable sauf pour certaines espèces
- favorable
- très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Dates d'intervention et nombre d'observateurs sur la commune de Grosrouvre

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	01/06/2023	2	Fanny HARINCK et Hugo JOSSE
Prospection nocturne	15/06/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	21/06/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	17/07/2023	1	Fanny HARINCK
Prospection diurne	16/08/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	06/09/2023	2	Fanny HARINCK et Hugo JOSSE
Prospection nocturne	20/09/2023	1	Alexis Borges

Au total, **7 interventions ont été réalisées sur la commune de Grosrouvre en 2023** représentant **10 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par des conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis d'avoir une forte pression de prospection sur la commune et de détecter aussi bien les espèces de début de saison que les espèces de fin de saison.

LISTE DES ESPECES PRESENTS SUR LA COMMUNE

Résultats de l'inventaire réalisé sur la commune de Grosrouvre en 2023

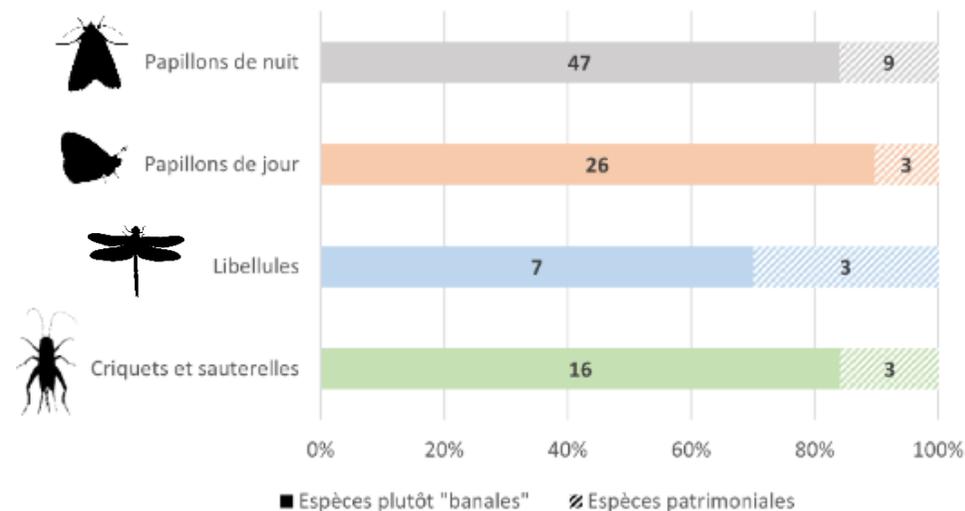
Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	Stat RR	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
Papillons de nuit	<i>Acentria ephemerella</i>	L'Hydrocampe fausse-éphémère	NE			
	<i>Acrobasis tumidana</i>	La Phycide enflée	NE			
	<i>Agrotis segetum</i>	La Noctuelle des Moissons	NM			
	<i>Anania hortulata</i>	La Pyrale de l'Ortie	NE			
	<i>Angerona prunaria</i>	L'Angéronie du Prunier	NM			
	<i>Apamea lithoxylaea</i>	La Doucette	NM			
	<i>Apoda limacodes</i>	La Tortue	NM			
	<i>Campaea margaritaria</i>	Le Céladon	NM			
	<i>Camptogramma bilineata</i>	La Brocatelle d'or	NM			
	<i>Catoptria verellus</i>	Le Crambus enfumé	NE			
	<i>Chrysoteuchia culmella</i>	Le Crambus des jardins	NE			
	<i>Cidaria fulvata</i>	La Cidarie fauve	NM			
	<i>Comibaena bajularia</i>	Le Verdelet	NM			
	<i>Conistra vaccinii</i>	L'Orrhodie de l'Airelle	NM			
	<i>Cosmia pyralina</i>	La Cosmie pyraline	NM			
	<i>Crambus perlellus</i>	Le Crambus perlé	NE			
	<i>Cyclophora linearia</i>	L'Ephyre trilignée	VU			
	<i>Cymatophorina diluta</i>	La Cymatophore délayée	NM			
	<i>Dicycla oo</i>	Le Double Zéro	VU			
	<i>Dryobotodes eremita</i>	Le Jaspe vert	VU			
	<i>Dysstroma truncata</i>	La Cidarie roussâtre	NM			
	<i>Ennomos erosaria</i>	L'Ennomos rongée	NM			
	<i>Ennomos quercinaria</i>	L'Ennomos du Chêne	ME			
	<i>Gandaritis pyraliata</i>	La Cidarie-Pyrale	NM			
	<i>Hemithea aestivaria</i>	La Phalène sillonnée	NM			
	<i>Hypena proboscidalis</i>	La Noctuelle à museau	NM			
<i>Hypomecis punctinalis</i>	La Boarmie pointillée	NM				
<i>Hypomecis roboraria</i>	La Boarmie du Chêne	NM				
<i>Hypsopygia costalis</i>	La Pyrale du fourrage	NE				
<i>Idaea aversata</i>	L'Impolie	NM				

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	Stat RR	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Idea biselata</i>	La Truie	NM			
	<i>Idea seriata</i>	La Vieillie	NM			
	<i>Idea subsericeata</i>	L'Acidalie blanchâtre	NM			
	<i>Idea trigeminata</i>	L'Acidalie retournée	NM			
	<i>Lacanobia oleracea</i>	La Noctuelle des Potagers	NM			
	<i>Laspeyria flexula</i>	Le Crochet	NM			
	<i>Mitochrista miniata</i>	La Rosette	NM			
	<i>Mythimna pallens</i>	La Leucanie blafarde	NM			
	<i>Noctua pronuba</i>	Le Hibou	NM			
	<i>Nyea lurideola</i>	La Lithosie complanule	NM			
	<i>Opisthograptis luteolata</i>	La Citronnelle rouillée	NM			
	Paracolax tristalis	L'Herminie dérivée	VU			
	<i>Parectropis similaria</i>	La Boarmie frottée	NM			
	<i>Pasiphila rectangularata</i>	L'Eupithécie rectangulaire	NM			
	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La Boarmie rhomboïdale	NM			
	Perizoma flavofasciata	La Périzome décolorée	VU			
	<i>Philereme vetulata</i>	La Petite Phalène du Nerprun	NM			
	<i>Plagadis dolabraria</i>	La Phalène linéolée	NM			
	Plemyria rubiginata	La Mignonne	VU			
	<i>Rhodometra sacraria</i>	La Phalène sacrée	MI			
	<i>Scopula imitaria</i>	L'Acidalie fausse-Timandre	NM			
	Scopula immutata	L'Acidalie des pâturages	VU			
	<i>Spilosoma lubricipeda</i>	L'Ecaille tigrée	NM			
	<i>Stegania trimaculata</i>	La Stéganie du peuplier	NM			
	<i>Xestia xanthographa</i>	La Trimaculée	NM			
	Zanclognatha lunalis	L'Herminie plumeuse	VU			
Total	56 espèces		9 espèces d'intérêt patrimonial "moyen à fort"			
Papillons de jour et zygènes	<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	LC	CC		
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-Corail	LC	AC		
	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	LC	PC		
	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	LC	C		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	Stat RR	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	AC		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	Iphiclides podalirius	Flambé	NT	AC	Conditions	R
	<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	LC	PC		
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la moutarde	LC	AC	Conditions	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	Conditions	
	Melitaea athalia	Mélitée du Mélampyre	LC	AR	Oui	R
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	LC	AC		
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	C		
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	C		
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C		
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	C		
	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	LC	PC	Conditions	
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	PC		
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	LC	CC		
	<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule	LC	PC		
	Zygaena trifolii	Zygène du Trèfle	DD	RR	Oui	
Total	29 espèces		3 espèces patrimoniales			
Libellules	Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	NT	AC		
	Ceragrion tenellum	Agrion délicat	VU	AR	Oui	
	Coenagrion scitulum	Agrion mignon	LC	PC		R
	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	LC	C		
	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	LC	PC		
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	CC		
	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	LC	PC		
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	C		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	Stat RR	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C		
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	C		
Total	10 espèces					3 espèces patrimoniales
Mante	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	LC	AC		R
Total	1 espèce					1 espèce patrimonial
Criquets et sauterelles	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC	PC	Conditions	
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet vert-échine	LC	AC		
	<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		
	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	LC	AR	Oui	
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC	AC		
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LC	AC		
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC	AC		
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	LC	AC		
	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional	LC	PC		
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	LC	AC		
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC	AC		R
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
Total	18 espèces					2 espèces patrimoniales
Total général	114 espèces					18 espèces patrimoniales

Avec environ un tiers des espèces d'odonates disposant d'un enjeu de patrimonialité, la commune de Grosrouvre joue un rôle essentiel dans la préservation des libellules. Parmi les 18 espèces patrimoniales, la moitié d'entre elles concernent les papillons de nuit.



ESPECES PATRIMONIALES

Focus sur quelques espèces patrimoniales



L'Ennomos du chêne – Alexis Borges (OPIE)

L'**Ennomos du chêne** (*Ennomos quercinaria*) est une espèce de Géomètre encore assez fréquente mais semble toutefois en régression. Le constat était le même en Ile-de-France avec le plus d'observations en agglomérations d'où son statut de « Menacée ». Thermophile, ses habitats régionaux sont les forêts chaudes. Les chenilles sont polyphages sur feuillus.

L'adulte étant sensible aux lumières artificielles nocturnes, il sera perturbable au moment de son activité (accouplement, nourrissage, ponte).



L'Agrion délicat – F. Harinck (OPIE)

L'**Agrion délicat** (*Ceriagrion tenellum*) est une petite demoiselle colorée qui se distingue de la Petite nymphe au corps de feu par la coloration rougeâtre au niveau de ses pattes. Cette espèce fréquente les eaux stagnantes oligotrophes, de bonne qualité, neutre à acide. La raréfaction de ses habitats en fait une espèce classée « vulnérable » sur la liste rouge régionale. L'espèce est visible de juillet à août, et a été observée sur la commune avec un effectif de deux individus.



La Mélitée du mélampyre – R. Vandeweghe (OPIE)

La **Mélitée du mélampyre** (*Melitaea atalia*) est protégée régionalement affectionne les prairies fleuries en bordure de boisement. Après l'accouplement, la femelle de la Mélitée du Mélampyre va pondre ses œufs sur ses plantes-hôtes : Mélampyre des près (*Melampyrium pratense*), Digitales (*Digitalis*) et autres plantes de la famille des Scrofulariacées et Plantaginacées. L'œuf va laisser place à une larve, qui consommera les feuilles de la plante sur laquelle il a été déposé. La Mélitée du Mélampyre a été observée sur la commune pour un effectif de quatre individus.



Le Criquet marginé X. Houard (OPIE)

Le **Criquet marginé** (*Chorthippus albomarginatus*) est inscrit à la liste des espèces déterminantes des zones naturelles d'intérêt pour la faune et la flore (ZNIEFF). Il affectionne les prairies méso-hygrophyles à hygrophyle. Cette espèce nécessite une surface suffisante pour se développer, ainsi, ce criquet souffre de la fragmentation de son habitat et en fait un bon indicateur de la connectivité paysagère. Les populations sont fortement impactées par de fortes pressions de pâturage ou bien une mauvaise utilisation du fauchage.

REPTILES

4 espèces sont présentes sur la commune de Grosrouvre.

Liste des espèces de reptiles recensées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF (5)	Dernière obs Grosrouvre
<i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-		E 2023
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	NT		art. 2	An. IV	Z	E 2023
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre à collier	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV		E 2023

LEGENDE :

(1): Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(2) : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île de-France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

ESPECES PATRIMONIALES

Sur la commune des Grosrouvre, 4 espèces sont patrimoniales et seule la Coronelle lisse est quasi-menacée.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat.
- 1 espèce est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.
- 3 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat
- 1 espèce présente un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en Île-de-France.

La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) est une couleuvre relativement élancée, protégée à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classée quasi-menacé à l'échelle francilienne et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. L'espèce affectionne les sites ensoleillés, rocheux comme les carrières, murs de pierres sèches ou accotements partiellement couverts de végétation, le tout à proximité de forêt. La Coronelle est une espèce diurne, assez discrète qui se nourrit de lézard, mais aussi d'autres serpents. Elle a été observée en en juin 2023 au sud du bois des Mesnils



Coronelle lisse – Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. Deux observations ont été réalisées à proximité du bois de la masse.



Couleuvre helvétique – Adobestock

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chaud tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. Observé sur plusieurs secteurs de la commune.

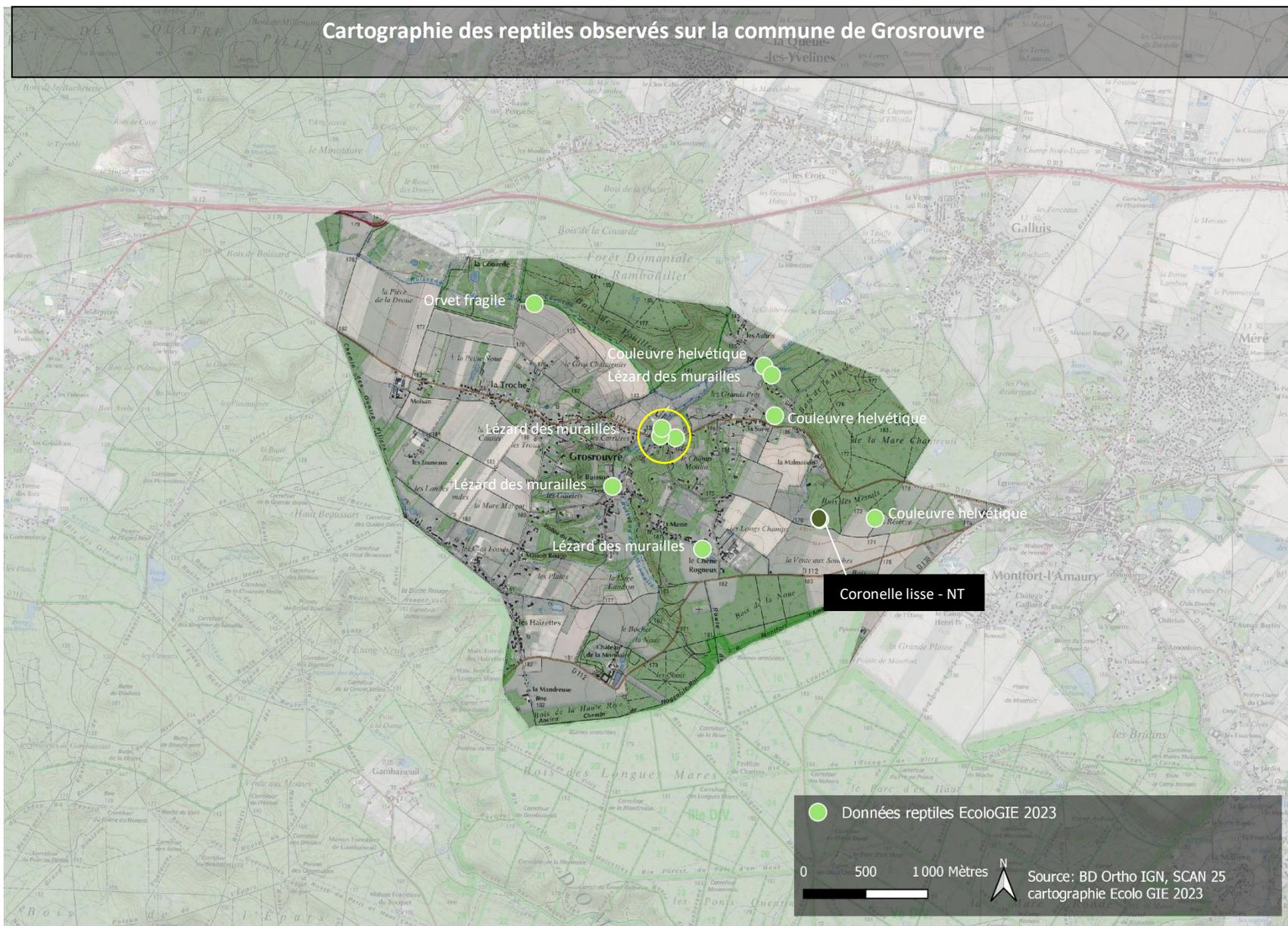


Lézard des murailles – Adobestock

L'**Orvet fragile**, (*Anguis fragilis*) est un lézard apode à l'aspect de serpent protégé en France par l'article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021. Il affectionne les habitats frais et ombragés comme les prairies à végétation haute, les boisements, etc. C'est une espèce plastique assez fréquente au sein des jardins. Une observation au niveau du bois des Mesnils, et au sud de la forêt domaniale de Rambouillet.



Orvet fragile – Adobestock



✓ 4 espèces sont présentes sur la commune

✓ 1 espèce est quasi-menacée (NT) en Île-de-France, la Coronelle lisse

OISEAUX

Sur la commune de Grosrouvre, 78 espèces d'oiseaux ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet), dont 59 ont été observées en 2023.

LISTE DES ESPECES VUES EN PERIODE DE NIDIFICATION, PRESENTES SUR LA COMMUNE DE GROSROUVRE

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe DO. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3			E 2023
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT				E 2023
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			E 2023
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha			G 2014
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	R	PC	-	VU		art.3	An. I	ZN*	E 2023
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C			VU	VU	art.3			E 2023
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C			NT	VU	art.3			E 2023
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	PC	PC	-	NT	LC	cha			E 2023
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha		ZH*	G 2019
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	TR			NA					G 2014
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			E 2023
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	C	C	LC	LC	art.3			E 2023
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C	C	C	LC	LC	cha			E 2023
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			E 2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			G 2019
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PC			VU	LC	art.3			G 2014
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha			E 2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			E 2023
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R	R	-	LC	LC	art.3		ZN	G 2019
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3			G 2020
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			E 2023
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	R	C	C	NT		cha		ZN* /ZH*	G 2015
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC				G 2015
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			E 2023
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	PC	-	VU	NT	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	DO. (4)	Déterminant (5)	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3 / cha		ZH*	G 2014
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	E 2023
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			E 2023
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	C	C	-	VU	LC	art.3			E 2023
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			E 2023
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3			E 2023
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PC	PC	-	LC	NT	art.3			G 2015
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PC	PC	-	NT	LC	art.3			G 2020
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	TC	-	LC	NT	art.3			E 2023
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			E 2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			E 2023
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	TR	PC	PC	NT		cha		ZN / ZH*	G 2015
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	TR	PC	TR	NA	VU				G 2016
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	TC			VU	LC	cha			E 2023
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PC			VU	VU	art.3			G 2020
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				E 2023
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3	An. I	ZN	E 2023
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					E 2023
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PC	TC	PC	EN	VU	art.3		ZN*	G 2014
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	C	-	EN	NT	art.3			G 2014

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	DO. (4)	Déterminant (5)	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			G 2019
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			E 2023
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			E 2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			G 2014
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PC	PC	TR	VU	NT	art.3			E 2023
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C	C	-	EN	VU				E 2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			E 2023

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat'IdF avec la dernière année d'observation

Légendes :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

Statut biologique **Degré de rareté :**

	<u>Nicheur :</u>	<u>Migrateur et hivernant</u>
N : espèce nicheuse	O : occasionnel	O : occasionnel
M : espèce migratrice	TR : très rare, de 1 à 20 couples	TR : très rare, de 1 à 50 individus
H : espèce hivernante	R : rare, de 21 à 200 couples	R : rare, de 51 à 500 ind.
S : sédentaire	PC : peu commun, de 201 à 2000 couples	PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.
	C : de 2001 à 20 000 couples	C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.
	TC : de 20 001 couples à 100 000 couples	TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2b) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

(2a) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

Espèces menacées de disparition de France	Autres catégories :
CR : En danger critique d'extinction	NT : Quasi menacée
EN : En danger	LC : Préoccupation mineure
VU : Vulnérable	DD : Insuffisamment documenté
RE : Espèce éteinte en métropole	NA : Non applicable

(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

ESPECES PATRIMONIALES

Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 55 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 7 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 3 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 31 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune de Grosrouvre, 23 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu observer 12 de ces espèces.

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) est une espèce classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. L'espèce a subi un déclin important ces dernières décennies à la suite de la modification des pratiques agricoles, ainsi qu'à la diminution de ses ressources alimentaires. Sur la commune de Grosrouvre, elle a été observée en juillet et août 2023 dans les espaces bocagers au lieu-dit la réserve, et le Gros chataigniers. L'espèce est souvent mentionnée sur la commune depuis plus de 10 ans. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Alouette des champs – Adobestock

La **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*) est un rapace diurne protégé en France, nicheur rare, classé Vulnérable à l'échelle francilienne et déterminant ZNIEFF dans la région. L'espèce fréquente les massifs forestiers pourvus de vieux arbres, qui offrent une alternance entre clairières, prairies et lisières. L'espèce a été observée en juillet 2023 dans les parcelles agricoles de la Réserve, dans le nord de la commune. Elle est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Bondrée apivore – Adobestock

Le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) est un gros oiseau au plumage coloré, protégé sur l'ensemble du territoire et classé Vulnérable à l'échelle francilienne et nationale. Il fréquente les habitats forestiers de résineux, ou mixtes à taillis épais. Il se rencontre aussi dans des petits bois, parcs, jardins ou cimetières arborés et buissonneux. Entendu en juillet 2023 proche du ruisseau Lieutel, dans le bois de Massé. Elle est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Bouvreuil pivoine – Adobestock

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) est classé comme VULNÉRABLE à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. C'est avant tout un oiseau forestier, il fréquente tous types de boisement à condition qu'il ne soit pas trop fermé. Il a été contacté en août 2023 dans le bois de la mare Chantreuil. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Gobemouche gris – Adobestock

La **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) est protégée en France, classée Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseau, et déterminant ZNIEFF en Île-de-France. L'espèce affectionne les milieux ouverts buissonnants, haies, lisières de forêt, pelouses sèches et zones de pâtures extensives. L'espèce a été contactée à plusieurs reprises sur la commune en juillet et août 2023, principalement dans le réseau bocager présent aux lieux-dits le gros châtaignier, les Landes, et la réserve. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Pie-grièche écorcheur – Adobestock

Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) est un nicheur peu commun et menacé en Ile-de-France, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Tarier pâtre fréquente les zones qui lui offrent de la végétation basse pour nicher, des perchoirs pour chasser et des postes plus élevés pour surveiller son domaine et se lancer dans les vols nuptiaux. Un individu a été observé en juillet 2023 au lieu-dit la cour cannet. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Tarier pâtre – Adobestock

La **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*), est une espèce classée Vulnérable en France et En danger à l'échelle régionale. C'est un oiseau typique des paysages agricoles parsemés d'arbres, de buissons, de haies et de bosquets. On la trouve souvent dans les fourrés bordant les terres cultivées où elle cherche l'essentiel de sa nourriture à terre (graines d'herbes sauvages et de commensales des cultures) et niche dans les feuillus. L'espèce a été entendue en juillet 2023 au lieu-dit la mare Margot. Elle est considérée comme nicheuse possible sur la commune



Tourterelle des bois – Adobestock

L'**Hirondelle de rivage** (*Riparia riparia*) est un petit oiseau protégé en France et classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs d'Île-de-France. Espèce grégaire, elle affectionne les berges sableuses abruptes. Compte tenu de la raréfaction des sites favorables, elle se rencontre le plus souvent dans les parois de gravières et de sablières. Elle a été contactée en août 2023 dans le hameau des haizettes. L'espèce ne possède pas d'habitats de nidification favorable sur le territoire communal.



Hirondelle de rivage – Adobestock

L'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) est un oiseau nicheur classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Quasi Menacé en Ile-de-France. Malgré leur tendance à se reproduire en contexte urbain, sur les bâtiments, elle est en déclin. Sur la commune, l'Hirondelle rustique a été observée en juillet août 2023 dans les parcelles agricoles sur plusieurs secteurs de la commune. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Hirondelle rustique – Adobestock

La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) est un passereau granivore considéré comme Vulnérable à l'échelle régionale et nationale. La Linotte est une espèce liée aux milieux ouverts à semi-ouverts, qui apprécie les haies et fourrés pour nicher. Elle subit un déclin important depuis les dernières décennies à la suite de la disparition de ses habitats. L'espèce a été contactée en juillet et août 2023 dans les parcelles agricoles de la commune, au lieux-dits la Cour cannet, la Réserve, ou encore le gros châtaignier. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



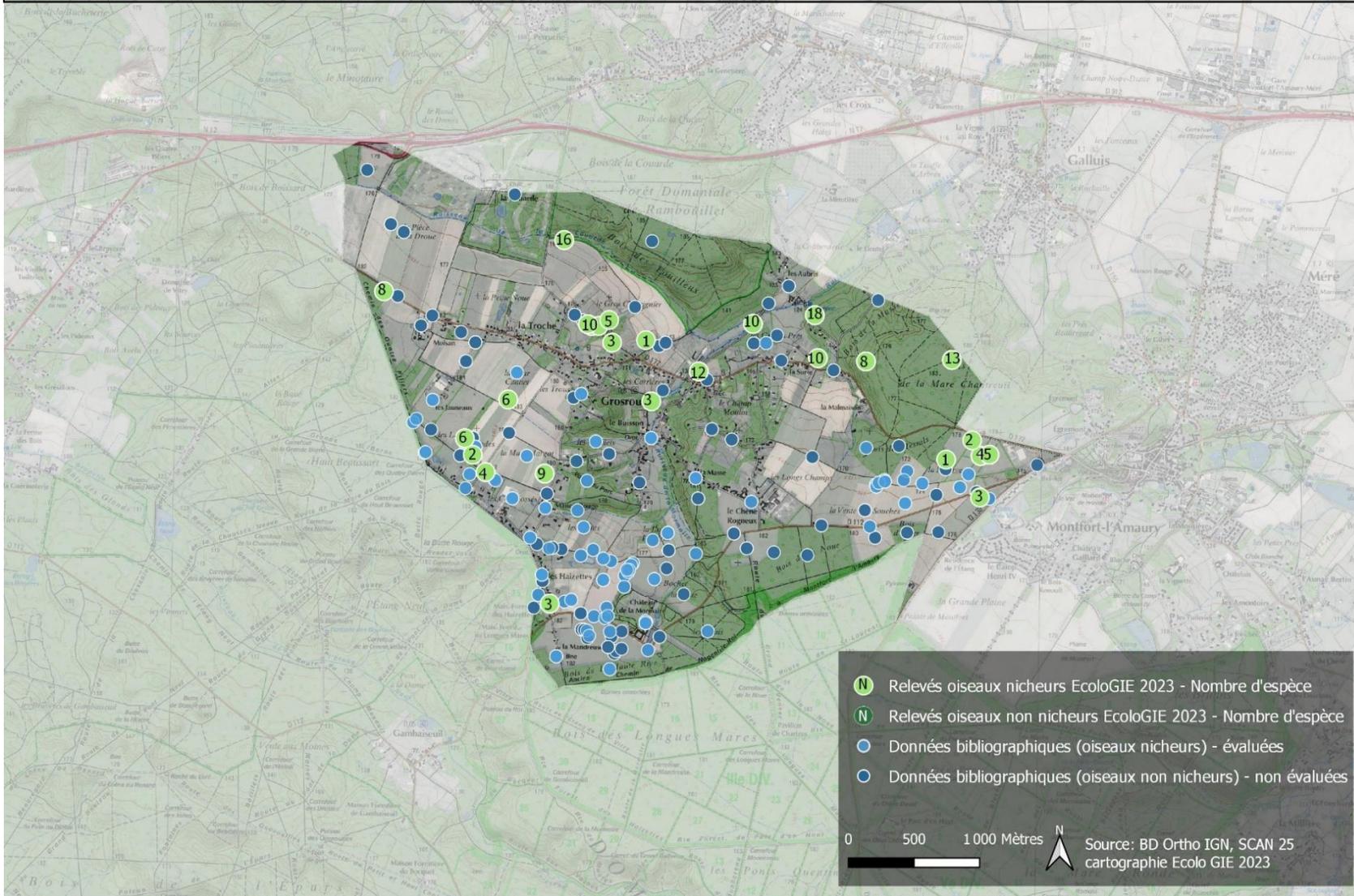
Linotte mélodieuse – Adobestock

Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) est un petit oiseau verdoyant protégé en France et classé Vulnérable aux échelles régionale et nationale. C'est un nicheur, hivernant et migrateur Très commun, mais en déclin très important depuis 2003. Le Verdier s'installe dans les secteurs boisés ouverts (clairières et lisières forestières), les bocages et les vergers, mais il apprécie aussi le voisinage de l'homme. On le trouve jusqu'en pleine ville, dans les jardins périurbains et les parcs urbains, pourvu qu'on y rencontre des arbres assez hauts. Le Verdier a été contacté en juillet 2023 au lieu-dit la mare Margot ainsi qu'en cœur de village. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



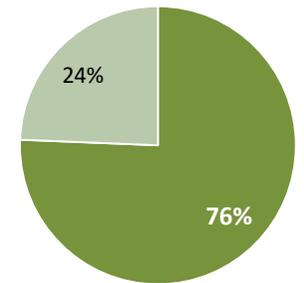
Verdier d'Europe – Adobestock

Cartographie des oiseaux observés sur la commune de Grosrouvre



✓ **601 données d'oiseaux nicheurs collectées** sur la commune de Grosrouvre pour **78 espèces** vues en période de nidification

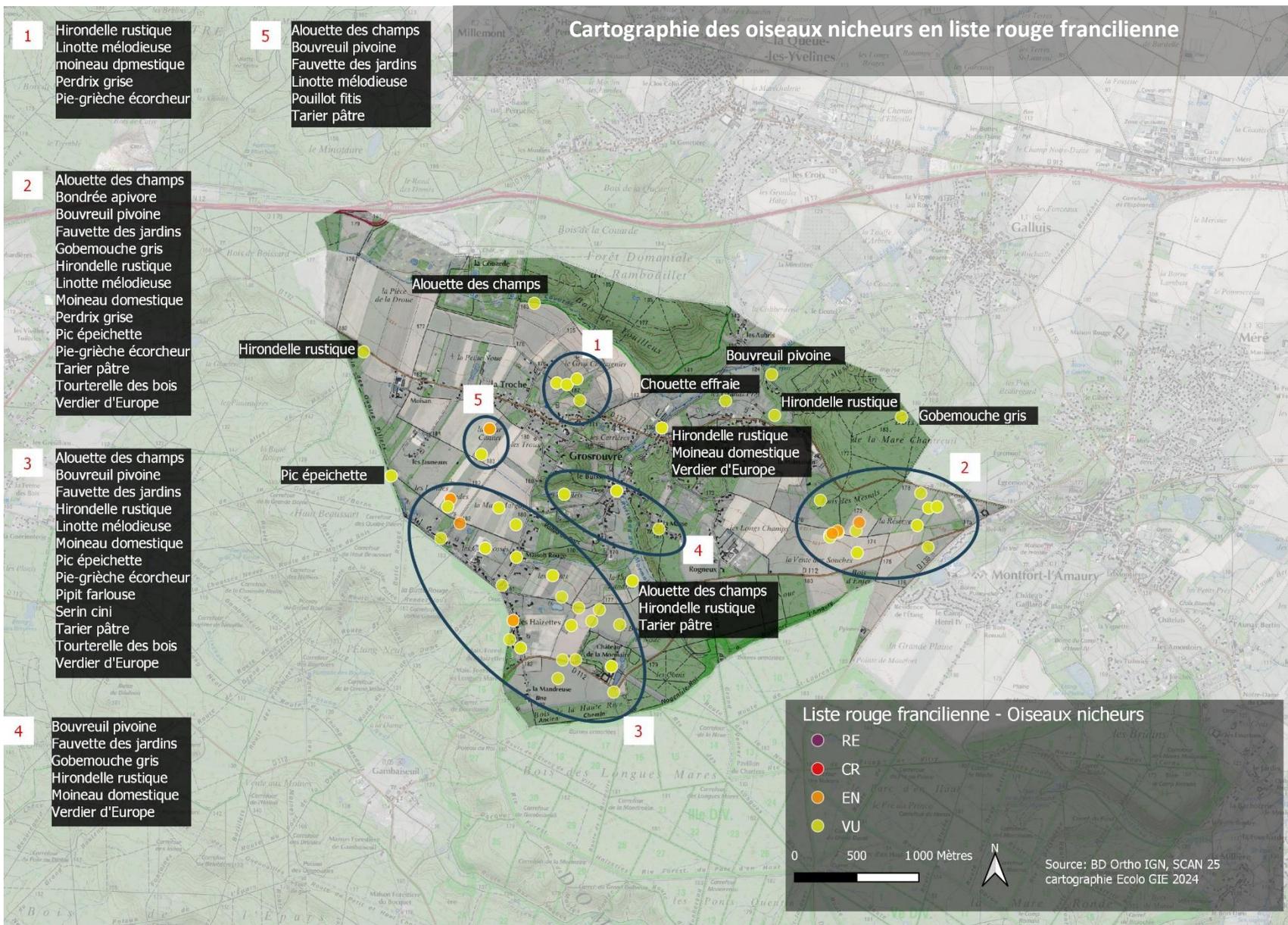
✓ **Plus de 400 données d'oiseaux non évaluées.** La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril - 15 juillet)



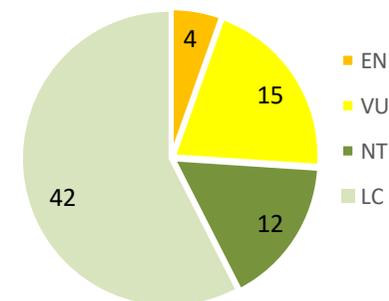
■ Oiseau nicheur observé en 2023 (59)
 ■ Oiseau nicheur non observé en 2023 (19)

✓ **59 espèces** sur les 78 nicheuses ont été observées en 2023

Cartographie des oiseaux nicheurs en liste rouge francilienne



✓ **19 espèces** sur les 78 nicheuses ont un degré de menace allant de Vulnérable (VU) à En danger (EN) en Île-de-France



✓ **55 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français

✓ **3 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

✓ **7 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions

CHIROPTERES

LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Grosrouvre 1 : Chemin de lisière Forêt / Champs

Grosrouvre 2 : Chemin forestier en lisière Forêt / Prairie



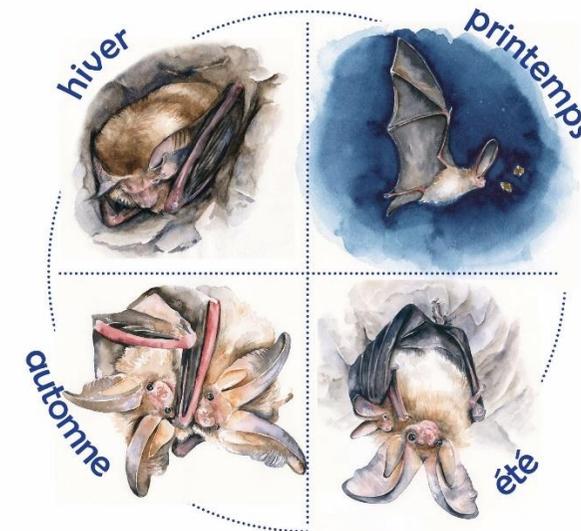
Grosrouvre 3 : Chemin de lisière Forêt / Prairie



Grosrouvre 4 : Boisement clair / tas de fumier

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
GROSROUVRE_1	48.79195 ; 1.74572	Chemin de lisière Forêt / Champs
GROSROUVRE_2	48.77837 ; 1.73174	Chemin forestier en lisière Forêt / Prairie
GROSROUVRE_3	48.77312 ; 1.75402	Chemin de lisière Forêt / Prairie
GROSROUVRE_4	48.77736 ; 1.78574	Boisement clair / tas de fumier

Le cycle de vie comprend quatre phases chez les chiroptères, rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques.



(Source : PNAC)

Hiver : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Printemps : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

Été : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Automne : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

Espèces recensées

Sur la commune de Grosrouvre, 15 espèces sont recensées et 5 complexes d'espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoe / Dufrene	PNR
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	An.II/I V	Art.2	LC	CR	Avérée	
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.II	Art.2	NT	VU	Avérée	
<i>Myotis alcathoe</i> Helversen & Heller, 2001	Murin d'Alcathoe	An.II	Art.2	LC	DD	Probable	
<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	An.II/I V	Art.2	NT	NT	Probable	
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.II	Art.2	LC	EN	Avérée	
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	An.II/I V	Art.2	LC	VU	Probable	
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.II	Art.2	LC	LC	Avérée	
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.II	Art.2	LC	LC	Avérée	Gîte
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.II	Art.2	NT	NT	Avérée	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.II	Art.2	VU	NT	Avérée	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.II	Art.2	LC	LC	Avérée	
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	An.II	Art.2	LC	NT	Probable	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.II	Art.2	NT	NT	Avérée	
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	An.II	Art.2	LC	LC	Avérée	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	An.II	Art.2	LC	DD	Avérée	Gîte
Complexe d'espèces							
	Complexe museau sombre						Gîte
<i>Myotis alcathoe</i> emarginatus	Myotis alcathoe / Myotis emarginatus	An.II	Art.2	LC		Probable	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoe / Dufrene	PNR
<i>Myotis bechsteini</i> / <i>Myotis blythii</i>	Myotis myotis / Myotis bechsteini / Myotis blythii	An.II	Art.2	LC		Probable	
<i>Myotis daubentonii</i> / <i>Myotis mystacinus</i>	Myotis daubentonii / Myotis mystacinus	An.II	Art.2	LC		Probable	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrellus nathusii / Pipistrellus kuhlii	An.II	Art.2	LC		Probable	
<i>Plecotus auritus</i> / <i>Plecotus austriacus</i>	Plecotus austriacus / Plecotus auritus	An.II	Art.2	LC		Probable	

Résultats complémentaires du PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

Grosrouvre	
Hibernation : 5 gîtes	Colonie de parturition : 0
Espèces recensées :	
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) / Oreillard gris (<i>Plecotus auritus</i>)	
Complexe Murins à museau sombre (<i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis brandtii</i> , <i>Myotis alcathoe</i>)	

ESPECES PATRIMONIALES

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hibernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable »

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites "à museau noir". Changeant régulièrement d'adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l'abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d'hibernation souterrains, il n'y est présent qu'en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d'hibernation. L'espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)

Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm



Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d'eau. Il est facilement observable à la surface des plans d'eau qu'il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l'ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Poids : 6 à 15 gr Envergure : 22 à 24 cm



Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne reconnaissable à l'échancrure fortement marquée sur ses oreilles. Espèce strictement cavernicole en hiver, on la retrouve en été dans les combles de grand volume, parfois en grande quantité. Il chasse régulièrement dans le feuillage et affectionne les araignées sur leur toile. Amateur également de mouches, on le retrouve régulièrement près des animaux d'élevage et les centres équestres. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Le Murin à oreilles échancrées fait partie des espèces dont l'aire de distribution est en cours d'extension vers le nord. On découvre ses dernières années de nouvelles colonies de mise bas et les effectifs en hibernation sont en augmentation régulière depuis une dizaine d'années

Oreillard Gris (*Plecotus austriacus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Espèce morphologiquement proche de l'Oreillard Roux, l'Oreillard gris est plus anthropophile et se retrouve régulièrement en bâtit. Il recherche des combles chauds d'églises, châteaux ou granges. Difficilement détectable à l'acoustique du fait d'émissions sonores très faibles, il ressort peut dans les études utilisant cette méthode. C'est une espèce sédentaire qui se déplace rarement plus que de quelques kilomètres.

Même s'il semble présent sur toute la région en dehors de Paris et petite couronne, le nombre de données pour cette espèce ne permet pas de lui attribuer un statut fiable.

Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm



Les oreillards se distinguent des autres espèces de chauves-souris par leurs oreilles particulièrement proéminentes dont ils se servent pour détecter leurs proies. Les oreillards roux évitent les zones éclairées et semblent particulièrement affectés par le trafic routier. On les retrouve aussi bien dans les plaines agricoles que dans les milieux forestiers, les vergers et les jardins.

Si l'Oreillard roux ne présente pas de déclin avéré dans notre région, sa population reste peu dense mais largement répartie, ce qui a conduit à le classer en « préoccupation mineure ».

Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 29 cm

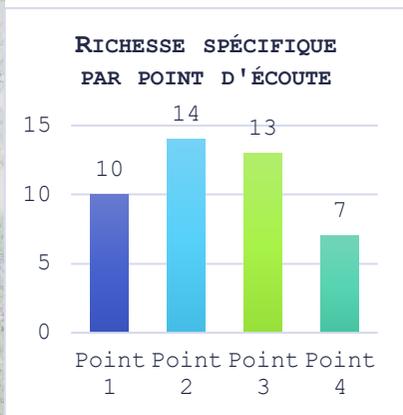


La Barbastelle d'Europe est une espèce forestière. En forte régression depuis ces dernières années, elle est tributaire de la gestion des forêts. Avec sa face noire, ses oreilles soudées au niveau du front et son museau aplati, la Barbastelle est facilement reconnaissable. Sa bouche, petite et étroite rend son régime alimentaire très spécifique, constitué presque exclusivement de microlépidoptères (micro-papillons) qu'elle capture en vol.

La Barbastelle d'Europe est une des espèces les plus rares en Île-de-France. Elle est classée en danger critique pour la région, cela signifie que son risque d'extinction au cours des prochaines années est très fort.



- ✓ 2 sessions : 23/06/2023 et 25/08/2023
- ✓ 15 espèces recensées sur la commune et 5 complexes
- ✓ 14 espèces au maximum au point P2 (cumulées sur les deux sessions)



SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

1 Confluence du Mormaire

Cette confluence du Mormaire abrite sur sa partie ouest un ensemble de prairies paratourbeuses bien conservées avec des orchidées caractéristiques comme le Dactylorhize de mai (*Dactylorhiza majalis*) et nombre d'espèces patrimoniales comme la Laïche étoilée (*Carex echinata*), le Carum verticillé (*Trocdaris verticillatum*), la Laïche distique (*Carex disticha*), la Laïche millet (*Carex panicea*), le Sénéçon des bois (*Senecio sylvaticus*), le Cirse des prairies (*Cirsium dissectum*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*). D'autres zones humides boisées occupent le pourtour de la confluence.

Pour les espèces remarquables de faune nous pouvons citer la Zygène du trèfle (*Zygaena trifolio*), l'Agrion délicat (*Coenagrion tenellum*), le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) ainsi que le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*).

Sur les coteaux ouest s'étendent des boisements humides et marécageux qui recèlent également des enjeux avec la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*) dont une station a été découverte.

2 Vallon de la Mormaire

Ce vallon accueille des boisements de pente dans une ambiance fraîche permettant le développement de fougères caractéristiques comme le Polystich à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). Il forme un beau complexe paysager avec les prairies mésophiles à Mauve musquée (*Malva moschata*) qui accueillent le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) et le fond de vallon qui abrite le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*).



1 Confluence du Mormaire : prairie paratourbeuse

3 Plateau des Landes

Cette lisière de plateau accueille des habitats frais à humides avec notamment des cortèges de messicoles caractéristiques comme la Queue-de-souris naine (*Myosurus minimus*). Pas moins de 14 espèces de chauves-souris observées en 2023 utilisent cette lisière pour se déplacer vers des sites de chasse. On y trouve également des mares et des prairies qui abritent notamment la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), la Tourterelle des bois (*Streptotelia turtur*) ainsi que le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*).

4 Plateau de la Noue

Ce plateau accueille des boisements ainsi que des petites zones humides comme des mares ou des layons pouvant héberger des espèces intéressantes comme la Centenille naine (*Lysimachia minima*).

5 Coteaux de Grosrouvre

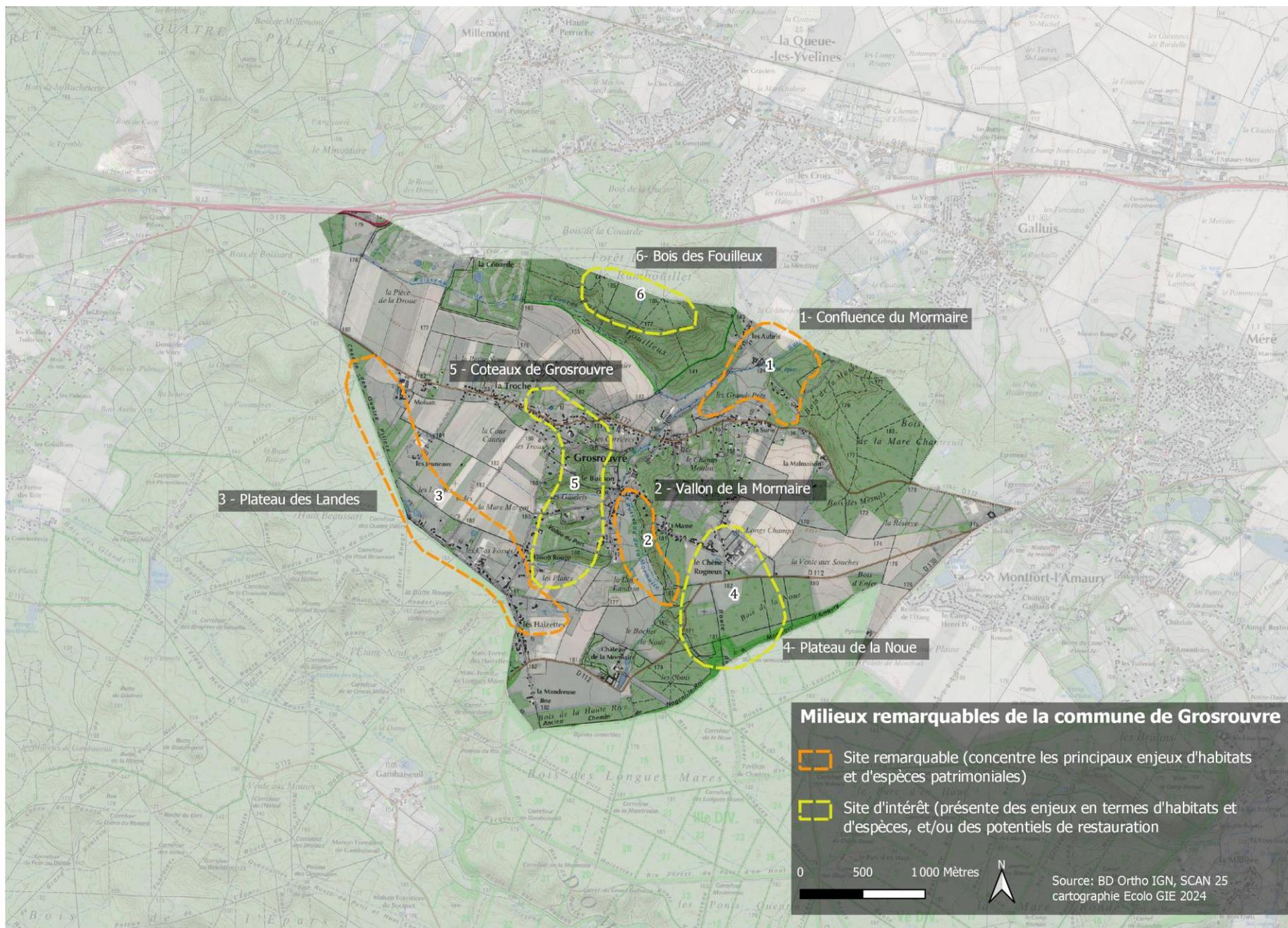
Ces coteaux accueillent un beau complexe bocager où alternent prairies et boisements ainsi que quelques petites zones humides comme des sources ou des mares. Ce site accueille notamment la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). De plus, en lisière sud du coteau nous retrouvons 13 espèces de chauves-souris, toutes patrimoniales, qui fréquentent ces espaces arborés et milieux plus ouverts.

6 Bois des Fouilleux

Ce bois accueille des ourlets acidophiles ainsi qu'une mare et des layons humides hébergeant la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*).



5 Coteaux de Grosrouvre : mare



PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS SUR GROSROUVRE	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITES
1 Confluence du Mormaire	<p>Enjeux de conservation des ensembles des prairies naturelles en fond de vallée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des milieux ouverts et des prairies naturelles à inscrire en N pour les plus remarquables ? • Possibilité de projets de réouverture ciblés si des parcelles en début d'enfrichement et redonner un usage agricole d'élevage extensif ou de prairie de fauche ? • Fond de vallée humide tourbeux riche en orchidées. • Préserver le réseau de haies existantes et planter autour d'autres trames arbustives.
2 Vallon de la Mormaire	<p>Enjeu de préservation des parties en prairies qui permettent des lisières riches avec le boisement frais.</p>
3 Plateau des Landes	<p>Plateau humide et lisière riches en haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver le réseau de haies existantes et planter autour d'autres trames arbustives. • Maintien des milieux ouverts et des prairies naturelles à inscrire en N pour les plus remarquables. <p>Inscription des mares et des mouillères de ce secteur agricole au PLU comme éléments du paysage à conserver. Eventuellement diagnostiquer les points d'eau et mener des actions de restauration (curages, remise en lumière), favoriser globalement la création de nouvelles mares dans ce secteur.</p>



PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS SUR GROSROUVRE	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITES
<p>4 Plateau de la Noue</p>	<p>Enjeux de conservation des ensembles des prairies naturelles et friches du plateau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des milieux ouverts et des prairies naturelles à inscrire en N pour les plus remarquables ? • Possibilité de projets de réouverture ciblés si des parcelles en début d'enfrichement et redonner un usage agricole d'élevage extensif ou de prairie de fauche ? • Préserver le réseau de haies existantes et planter autour d'autres trames arbustives. <p>Inscription des mares au PLU comme éléments du paysage à conserver. Eventuellement diagnostiquer les points d'eau et mener des actions de restauration (curages, remise en lumière), favoriser globalement la création de nouvelles mares dans ce secteur.</p>
<p>5 Coteaux de Grosrouvre</p>	<p>Enjeux de conservation des ensembles des prairies naturelles et petits boisements du coteau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des milieux ouverts et des prairies naturelles. • Maintien des grands arbres des jardins.
<p>6 Bois des Fouilleux</p>	<p>Inscription de la mare au PLU comme élément du paysage à conserver. Eventuellement diagnostiquer les points d'eau et mener des actions de restauration (curages, remise en lumière), favoriser globalement la création de nouvelles mares dans ce secteur.</p>



PISTES D' ACTIONS PAR ENJEU

ENJEUX IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES ENJEUX
Les prairies	<p>Enjeu fort de maintien d'une agriculture utilisant les prairies naturelles fauchées et / ou pâturées :</p> <p>= mise en avant de la trame verte herbacée dans le PLU, prise en compte des continuités dans les projets, limiter la constructibilité des secteurs en prairie, ...</p>
Plusieurs réseaux de mares	<p>Inscription de toutes les mares et plans d'eau au PLU, faciliter les projets de création.</p> <p>Diagnostiquer les plans d'eau (plan d'eau communal ? , mares forestières, de prairies, privées,...) et envisager des programmes de restauration pour les sites envasés, réouverture de berges,...</p> <p>Augmenter la présence des mares en intégrant les créations de mares dans les projets communaux, demander l'intégration de mares dans les projets d'urbanisme pour la gestion des eaux à la parcelle,...</p>
Les haies	<p>La biodiversité actuelle de la commune passe aussi par la richesse du réseau de haies que ce soit sur les plateaux comme au cœur du village :</p> <p>Réseau existant à identifier, à protéger au PLU, entretenir, prévoir des projets d'extension vers le plateau le long des chemins ruraux pour établir des connexions éventuellement entre les sites à fort enjeu identifiés.</p>





PLAN D' ACTIONS

Grâce à l'ABC, la commune de Grosrouvre a pu mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation, qui ont rencontré un vif succès auprès du public. Forte de cette expérience, la municipalité souhaite poursuivre ces initiatives et s'appuie désormais sur les résultats des inventaires réalisés. Ceux-ci mettent en évidence des enjeux majeurs de préservation et de restauration, que la commune souhaite aborder en enrichissant ses connaissances et en menant des actions concrètes pour préserver et améliorer l'accueil de la faune et de la flore locales.

A cette fin, trois axes de travail ont été définis :

1) Renforcer les connaissances

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Poursuivre et encourager les inventaires participatifs	Rappel régulier de l'utilité de la plateforme Géo Nature	Commune, Bulletin et Site Internet	Court et moyen termes
Recenser le foncier communal et étendre les zones naturelles et EBC de la commune	Cartographier les parcelles et chemins publics	Commune, commission urbanisme	Court et moyen termes
Compléter l'inventaire des mares, des fossés et leur fonctionnement dans le réseau hydraulique	Analyser l'état des mares, identifier les propriétaires et les sensibiliser à leur rôle	Commune	Court terme
Compléter l'inventaire des prairies	Analyser l'état de la végétation et des clôtures	Commune	Court et moyen termes

2) Poursuivre la sensibilisation des publics

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Faire connaître les résultats de l'ABC	Soirée publique	Intervention PNR	Court terme
Poursuivre les animations de sensibilisation	Sur le site de la commune et dans le bulletin municipal	Commune	Court et moyen termes

Poursuivre les actions éducatives	En partenariat avec le PNR, actions menées par les enseignants pour les scolaires : malle éducative, jardin potager de l'école (depuis 2021) Sorties régulières d'observation...	PNR, Ecole et périscolaire	Court et moyen termes
Jardin pédagogique et zones refuges	Créer un jardin ou une zone refuge avec des plantes locales et mellifères (fleurs, arbres, arbustes) pour sensibiliser les habitants, notamment les enfants, à la préservation des espèces locales et à l'importance des pollinisateurs.	Commune	Moyen terme
Petit conservatoire des chênes créé par la commune en 2017.	Poursuivre et guider la régénération naturelle du peuplement forestier de cet espace	Commune	Court terme

3) Protéger les milieux naturels, agir pour améliorer leur qualité et leur interconnexion

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Identifier les enjeux de la biodiversité dans le PLU	Appliquer le principe de la biodiversité contenu dans notre PLU modifié (12/22)	Commune, Urbanisme	Court et moyen termes
Limitation de l'artificialisation des sols	Restreindre la construction dans les zones naturelles et agricoles en réduisant l'artificialisation des sols, et privilégier les zones déjà urbanisées pour les projets de densification. Renaturation de la cour d'école	Commune, Urbanisme, PLU	Court, moyen et long termes

Définition de seuils d'imperméabilisation	Limiter l'imperméabilisation des sols dans certaines zones pour maintenir les capacités d'infiltration et la qualité des habitats de la faune et la flore.	Commune, urbanisme, PLU	Moyen et long terme
Poursuivre la préservation des mares et zones humides	Sur la base de l'inventaire, sensibiliser les propriétaires, entretenir les mares, les sources, pour soutenir la biodiversité locale, notamment les amphibiens, les insectes aquatiques et la flore humide.	Commune	Court et moyen termes
Création et entretien de corridors écologiques	Identifier et préserver des zones de passage pour la faune pour relier les habitats naturels et faciliter les déplacements des espèces (limitation et contrôle des clôtures)	Commune, urbanisme, PLU	Court et moyen termes
Installation de nichoirs et abris pour la faune	Disposer des nichoirs pour les oiseaux et des hôtels à insectes à visée pédagogique.	Ecole	Court terme

Ecolo GIE

Groupement d'Intérêt Ecologique I

ECOLO GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

contact@ahecologie.fr

www.Ecolo-GIE.fr

